

## MAIRIE DE VARETZ



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 5 JUIN 2015**

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 19

Présents : 15 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Maryse Lochu, Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Maria Sousa-Borges, Jany Guennoc-Barrière, Marie Loriol, Emilie Merel, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Matthieu Froidefond, Francis Rouland.

Excusés avec procuration : 4

- Madame Brigitte Berthy procuration donnée à Maria Sousa-Borges
- Monsieur Aurélian Coursière procuration donnée à Eric Jaubertie
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert
- Monsieur Clément Tallerie procuration donnée à Nicolas Pennel

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 20H30

**Préambule** :

- Approbation du Compte rendu de la séance du 29 avril 2015.

**Pour info** :

- Date du prochain conseil municipal : vendredi 10 juillet 2015
- Assemblée générale de l'USV : 6 juin 2015
- Réunion PLU : 9 juin 2015 18h30 à Allassac

**1 – URBANISME - VOIRIE:**

**- Dénomination de rue : lotissement des fleurs et Biscaye**

Paul Audard rappelle la proposition d'un administré de créer une rue Jean Ferrat à Varetz. Sachant que la dénomination de la rue du lotissement de Biscaye est à faire et

celle des rues des fleurs à revoir, il est proposé au vote du conseil municipal, l'ouverture en commission d'une réflexion pour l'attribution du nom des rues.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Aliénations et préemptions soumises à délibération :**

Est soumis au vote, la consultation systématique du conseil municipal, en cas de ventes de terrains situés dans le périmètre de l'hyper bourg situé de la rue du cimetière à l'entrée de la zone artisanale et de la D901 à La Loyre.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Relance de la réflexion des anciens terrains Lascaud :**

Est soumise au vote du conseil municipal, la relance de la procédure amiable de cession à la commune, des anciens terrains Lascaux (N° 1723 et 1724)

**Approbation donnée par 15 voix pour, 4 abstentions.**

**- Fonds de soutien territorial : demande de subvention pour le PAB 3<sup>ème</sup> tranche Le Burg :**

Un fond de soutien territorial est attribué aux communes de moins de 3000 habitants afin de subventionner un projet de 200 K€ max, à hauteur de 20€ par habitant et 50% du restant dû. Lors du précédent conseil municipal, avait été votée la proposition de demande de ce fond pour le programme de voirie 2016. Après réévaluation à la hausse du projet PAB 3<sup>ème</sup> tranche Le burg, la proposition de demande de fond de soutien territorial sur ce projet, est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**2 – FINANCES :**

**- Ligne de trésorerie : renouvellement**

Est soumise au vote du conseil municipal, la prolongation de la ligne de trésorerie à 300K€ à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (utilisation à ce jour à 50 K€).

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Subvention association Varetz Mariolles : expo-photo de plain air été 2015**

Le coût total du projet d'exposition de photos dans le bourg de Varetz durant les mois de Juillet et Août est d'environ 1500 €. L'association Varetz Mariolles sollicite une subvention auprès de la municipalité afin de boucler son budget. Sachant que le vernissage de l'exposition sera à la charge de la commune, l'attribution d'une subvention à l'association Varetz Mariolles de 150 €, est soumise au vote du conseil municipal.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Arrivée de Mr Tallerie Clément à 21H20.

### **- Subvention exceptionnelle VAC :**

Suite à la montée en division d'honneur régional DHR du VAC, est soumise au vote du conseil municipal, l'attribution au club d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2300 €.

**Approbation donnée par 17 voix pour, 1 abstention et 1 contre.**

### **3 – PERSONNEL COMMUNAL:**

#### **- Contrat des animateurs ALSH été 2015:**

Jusqu'alors, pour pallier à l'augmentation d'activité de l'ALSH durant les vacances d'été, étaient embauchés des vacataires. Or dans le respect de la réglementation en vigueur, la création de postes est nécessaire. Les besoins sont estimés à 7 contrats pour le centre de loisirs et 2 contrats pour les mini camps. Pour faire face à d'éventuelles absences, on se propose de créer 9 postes pour le centre de loisirs et 3 postes pour les mini camps.

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions ci-dessus, à savoir :

Centre de loisirs : 9 postes ouverts pour 7 utilisés

Mini camps : 3 postes ouverts pour 2 utilisés.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

- Proposition de mise à l'ordre du jour, l'actualisation des prix des mini camps en fonction du quotient familial afin de bénéficier des subventions CAF.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition tarifaire ci-dessous :

- Quotient familial min :

Enfants Varetziens : 100 €

Enfants non varetziens scolarisés à Varetz : 135 €

Enfants non varetziens non scolarisés à Varetz : 150 €

- Quotient familial moyen :

Enfants Varetziens : 120 €

Enfants non varetziens scolarisés à Varetz : 155 €

Enfants non varetziens non scolarisés à Varetz : 225 €

- Quotient familial max :

Enfants Varetziens : 165 €

Enfants non varetziens scolarisés à Varetz : 200 €

Enfants non varetziens non scolarisés à Varetz : 269 €

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **4 – QUESTIONS DIVERSES:**

- Dans le cadre du projet école numérique, une demande de subventions a été faite au niveau de l'Etat DETR et du Conseil Général pour l'achat de VPI et de tablettes. A ce jour, la subvention DETR a été accordée et la validation du CG est en attente.
- La révision générale du PLU et l'accord de constitution d'un groupement de commande ayant été adoptés, ces éléments ont été publiés dans la presse conformément aux exigences.

Fin de la séance : 22H20.